



En partenariat avec
Directions

Protéger, Accompagner, Soutenir : quel sens à la mission de protection par les MJPM ?



COLLOQUE

19 mars 2020

PARIS - Siège de la MGEN

9h00-16h30



Informations et inscriptions :

Tél : 01 42 81 46 11 < courriel : contact@fnat.fr < web : www.fnat.fr

Problématique

850 000 de nos concitoyens bénéficient d'une mesure de protection et parmi ces personnes vulnérables plus **400 000 personnes sont protégées par des professionnels mandataires** judiciaires à la protection des majeurs.

Le métier de MJPM est **riche et complexe** aussi bien par – la **diversité de ses missions** qui intègrent un large spectre d'expertises dans des **domaines variés** (*protection des droits fondamentaux, démarches administratives, gestion financière, préservation et maintien dans le logement, prévention des expulsions, santé de la personne protégée...*), que par – la **relation qui se construit avec la personne** protégée souvent à long terme (*puisqu'il faut l'associer aux décisions la concernant, rechercher son consentement et favoriser son autonomie dans le respect de ses droits fondamentaux*).

Si le cadre du mandat s'est professionnalisé et est juridiquement posé, il n'en demeure pas moins traversé par des débats de valeurs et des interprétations multiples.

Aussi, à l'aube de nouvelles évolutions du dispositif probablement via la Loi – à venir – **Grand âge et Autonomie**, et face à la **mutation de l'Etat solidaire** qui s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, l'écueil serait d'installer des postures « défensives » et/ou de replis de nature à altérer le sens du mandat de protection en le cantonnant à une succession d'actes désincarnés et complètement détachés de la charge relationnelle inhérente à la mission de protection du MJPM.

Ce rendez-vous annuel entre professionnels, praticiens et universitaires, propose de travailler trois axes de réflexion :

- I. Une approche partagée du cadre juridique du mandat, actuellement source de questionnements et tensions,
- II. L'apport des sciences sociales (la philosophie, l'éthique et la sociologie) à la protection juridique des majeurs pour un étayage de la pratique et des postures professionnelles,
- III. Prospectives à la lumière de l'actualité de la Protection Juridique des Majeurs face aux nombreux défis à relever.

⇒ Pour s'inscrire en ligne, [cliquez ici !](#)

Préprogramme Colloque FNAT

« Protéger, accompagner, soutenir : quel sens à la mission de protection par les MJPM ? »

9h00 Accueil des participants et café d'accueil

9h20 Présentation des travaux & des enjeux du colloque

Ange-Finistrosa - Président de la FNAT

9h35 Ouverture par la Direction Générale de la Cohésion Sociale

Virginie Lasserre - Directrice générale de la cohésion sociale [DGCS]

I. Appropriation partagée du cadre juridique du mandat : controverses et tensions en présence

10h00 De la protection à l'accompagnement, deux notions génériques aux réalités multiples derrière le cadre législatif

Jean-Marie Plazy - Professeur des Universités – Univ. et Science Pô Bordeaux

Laurence Gatti - Maître de Conférence en droit privé - Université de Poitiers

- Définition des concepts clés pour une appropriation commune du cadre juridique (assistance, représentation, autonomie, obligation d'information, soutien à l'exercice des droits)
- Les fondements juridiques (ce que le mandat autorise ou exclu) / les fondements pratiques (ce que la pratique autorise sans altérer le mandat)
- Interroger l'évolution et l'avenir du droit de la PJM pour une consistance juridique pleine et entière du mandat / La place des MJPM dans un contexte d'ESMS

11h00 Projection de séquences vidéo autour de situations emblématiques aux frontières du mandat : la parole aux personnes protégées et aux MJPM

- Le soin en établissement
- Le domicile

11h10 Table ronde autour des situations et des enjeux soulevés : la dimension plurielle de l'accompagnement

Jean-Marie Plazy, Laurence Gatti, Soizic Helleux [Juge du contentieux de la protection],

Philippe Ehouarne [Président de l'ANMJPM], Isabelle Laubier [Mjpm-indépendant], Dr. William Alarcon [médecin psychiatre expert], Représentant de l'ADF [Association des Départements de France], Fabrice Gzil [Philosophe]

Débats sur les séquences vidéo mettant en lumière les enjeux présents dans une relation entre le MJPM et la personne protégée, sources d'interrogations sur le sens de la mission de protection. Que se joue-t-il réellement au-delà de la relation initialement fixée par le droit ?

DÉJEUNER LIBRE : 12H15-13H30

II. L'apport des sciences humaines (éthique et sociologie) pour la protection juridique des personnes vulnérables

Approche de la PJM par les sciences humaines pour un nouvel éclairage des notions au fondement de la mission du MJPM (protection, bienveillance, bienveillance, dignité, autonomie, relation interhumaine d'accompagnement, relation de protection dans le respect de la singularité et de l'altérité).

13h45 Quelles valeurs ; quelle éthique pour structurer et légitimer l'intervention du MJPM ?

Fabrice Gzil - Philosophe à l'Espace Ethique Ile de France

14h30 L'effectivité d'une protection respectueuse des droits et libertés de la personne protégée : l'accompagnement à la décision

Intervention d'un sociologue

III. Synthèse et perspectives à la lumière de l'actualité de la protection juridique des majeurs

15h00

Esquisse de la politique publique idéale pour la protection juridique : dessiner les contours d'une identité professionnelle propre en termes de formation et de statut / une identité professionnelle sui generis de la sphère « socio-judiciaire ».

- Une protection à la hauteur des enjeux de société,
- Les modalités d'une reconnaissance des professionnels en charge de cette mission,
- La perspective de mise en place du Conseil National de la Protection Juridique (CNPJ)

Anne Caron-Dégliose - Avocat général à la Cour de Cassation

16h00 CLÔTURE DU COLLOQUE

Ange Finistrosa - Président de la FNAT

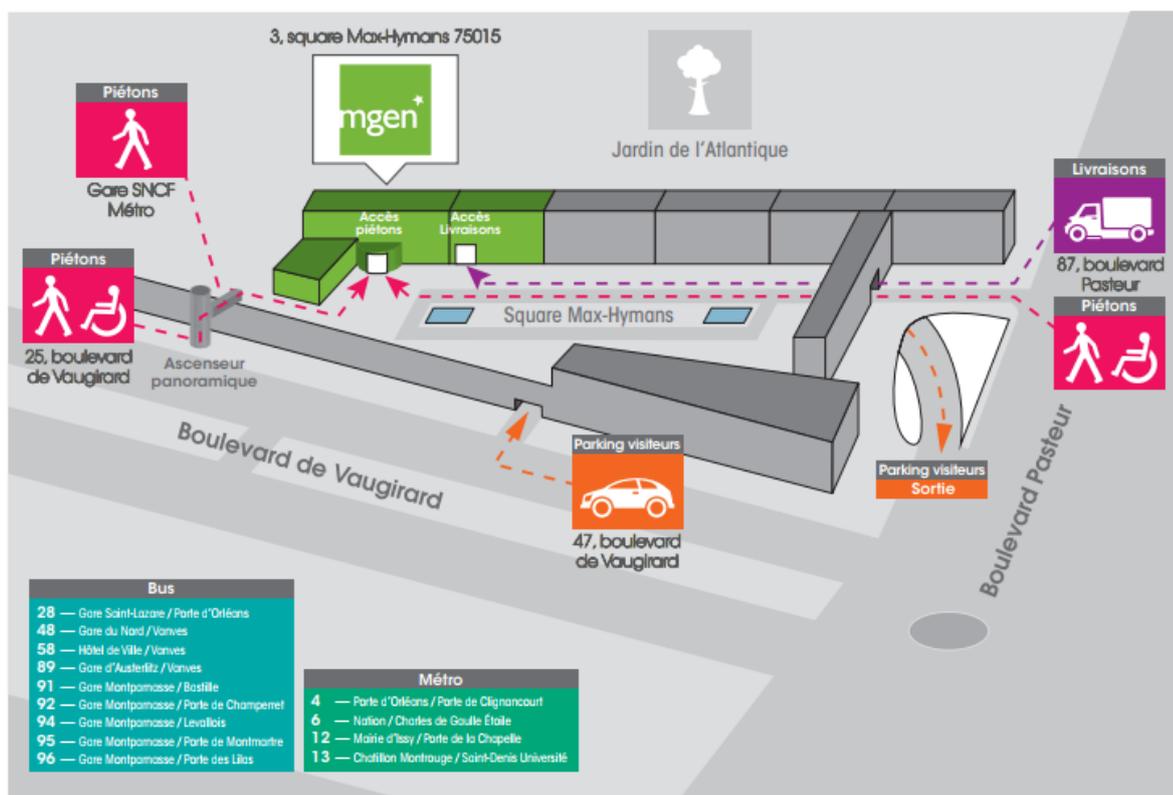
Un exemplaire du Cahier n°1 du GREF (Groupe de Réflexion Ethique) de la FNAT dédié à "l'ouverture de mesure de protection" vous sera remis à l'issue du colloque !



Comment s'y rendre

MGEN (Grand AMPHI)
3, square Max Hymans
75015 PARIS

Stations Montparnasse Bienvenue, Pasteur, Gaité
Métro : Lignes 4, 6, 12, 13
Bus : 28, 48, 58, 89, 91, 92, 94, 95, 96
Parking : 49, Boulevard de Vaugirard



Contactez la FNAT



6 Rue de la Rochefoucauld - 75 009 PARIS
Tél. 01 42 81 46 11 Fax : 01 49 95 94 80
Courriel : contact@fnat.fr
Web : www.fnat.fr

Avec la participation de :



L'inscription comprend

- La mise à disposition ultérieure des supports utilisés du colloque,
- Un café d'accueil,
- Le n°1 du cahier du GREF de la FNAT sur « l'ouverture de la mesure ».

Le déjeuner est libre : Restaurants à proximité du site MGEN-Gare Montparnasse via ce lien :

www.restoaparis.com/restaurant-paris-par-metro/MontparnasseBienvenue

Droits d'inscription et modalités

- Tarif réservé aux ADHÉRENTS FNAT = 70€ par participant.
- Tarif NON ADHÉRENT = 100€ par participant.

Paiement en ligne ou par chèque.

Seules les inscriptions réglées seront retenues, par ordre d'arrivée des règlements et dans la limite des places disponibles !

⇒ Pour s'inscrire en ligne, [cliquez ici !](#)

Hébergement

Pour une chambre d'hôtel, vous pouvez faire une réservation en ligne via ce lien :

www.hotels-paris.fr